

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **LELEX**

Nombre de membres

afférents au C.M : 08
en exercice : 08
qui ont pris part
à la délibération : 07

SEANCE du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 4 avril,
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation
27/03/2024

Etaient présents :

LEVRIER Patrick Adjoint
GABRIEL-ROBEZ Delphine, MERMET Jacques, TREMBLAY Sacha,
GROSGURIN Jean-pierre.

Date d'affichage
27/03/2024

Excusée : GROSGURIN Laurence pouvoir à Patrick LEVRIER
Absent : PERONNET Gilles

Elue secrétaire de séance : GABRIEL-ROBEZ Delphine

OBJET DE LA DELIBERATION :: Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public, Refuge de la Loge.

Monsieur le Maire rappelle la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le refuge de la Loge signée avec Monsieur Franck Damois.

Considérant que les travaux de réhabilitation du refuge de la Loge ne sont toujours pas commencés, Monsieur le Maire propose de proroger la convention d'occupation temporaire du domaine public, du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025 et de laisser le loyer à 420 € TTC mensuel.

Le conseil ouï l'exposé du Maire

après en avoir délibéré par 07 voix POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTION

DECIDE de proroger la convention d'occupation temporaire du domaine public du refuge de la Loge pour une année soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025.

DIT que le loyer mensuel de 420 € TTC reste inchangé

Pour copie conforme
Le Maire
Roger GROSSIORD

